

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
18/09/98

Origine :
DGR

Réf. :
DGR n° 90/98

MMES ET MM les Directeurs

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour attribution)

MMES ET MM les Directeurs

. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
. des URCAM

(pour information)

Plan de classement :

21						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

MISE EN PLACE DE DEUX NOUVEAUX FORMULAIRES PERMETTANT LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI N°98-278 DU 14 AVRIL 1998 RELATIVE AU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE DES DEPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE

HOMOLOGATION DES FORMULAIRES - ARRÊTE DU 20 AOÛT 1998

Deux fiches signalétiques non intégrées dans la base.

Pièces jointes :

0	4
---	---

Liens :

Com.circ	DGR	79/98	AC	22/98
----------	-----	-------	----	-------

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Marie-José BATAIS

- Martine TEILLEUX

Téléphone :

01.42.79.34.39

01.42.79.35.64

Direction de la Gestion du Risque

18/09/98

MMES ET MM les Directeurs

Origine :
DGR

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour attribution)

MMES ET MM les Directeurs

. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
. des URCAM

(pour information)

N/Réf. : DGR - n° 90/98

Objet : Homologation des formulaires permettant la mise en oeuvre de la *loi n°98-278 du 14 avril 1998* relative au régime local d'assurance maladie des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Par *circulaire DGR - n°79/98 - AC - n°22/98 du 3 août 1998*, la C.N.A.M.T.S. vous informait des modalités de mise en oeuvre de la *loi n°98-278 du 14 avril 1998* listant en son article 4 les bénéficiaires du ticket modérateur local Alsace-Moselle.

Pour permettre à certains d'entre eux, les pensionnés vieillesse, de faire valoir leurs droits à ce ticket modérateur spécifique, deux imprimés, dont un exemplaire vous a été transmis avant homologation par la circulaire précitée, ont été conçus.

Je vous informe que ces formulaires viennent de faire l'objet d'un arrêté d'homologation du 20 août 1998, les validant sous les références :

HOMOLOGATION	CERFA	INTITULE
S 3136	10912**01	Régime local Alsace-Moselle - examen des conditions d'accès pour les bénéficiaires d'un avantage vieillesse
S 3109	10913**01	Régime local Alsace-Moselle - bénéficiaires d'un avantage vieillesse - attestation de la qualité d'ayant droit pour le ticket modérateur local.

CIRCUIT DES FORMULAIRES

Le formulaire "Régime Local Alsace-Moselle - Examen des conditions d'accès pour les bénéficiaires d'un avantage vieillesse" est utilisé :

- pour les assurés (hors région Alsace-Moselle) déjà pensionnés avant le 1er juillet 1998, si ceux-ci s'adressent en premier lieu à leur Caisse Primaire d'Assurance Maladie (et non à la Caisse Régionale) pour demander le bénéfice du ticket modérateur local Alsace-Moselle.

Ce document leur permet de formaliser leur demande. Il leur est remis, daté, par la Caisse Primaire (compte tenu de l'importance de la date de la demande pour le délai d'option prévu). Ce formulaire rempli est alors adressé par le demandeur à sa Caisse de retraite (agence régionale, CRAV, CRAM ou CGSS) chargée d'examiner le droit au ticket modérateur local.

- pour les assurés pensionnés à compter du 1er juillet 1998.

Le formulaire est utilisé si le pensionné, bien que non signalé par la CRAM au moment de la liquidation de sa pension vieillesse comme bénéficiaire du ticket modérateur local, s'adresse cependant à sa Caisse d'affiliation pour en demander le bénéfice.

Il sert également à la Caisse d'affiliation, lorsque celle-ci remarque que l'intéressé était bénéficiaire du ticket modérateur local avant sa retraite et qu'au titre de celle-ci n'a pas été signalé comme tel par la CRAM.

Des dispositions réglementaires à paraître prévoient la possibilité de prendre en compte des périodes pendant lesquelles les pensionnés vieillesse ont pu antérieurement bénéficier du ticket modérateur local en qualité d'ayant droit.

Le formulaire "Régime Local Alsace-Moselle - Attestation de la qualité d'ayant-droit pour le ticket modérateur local Alsace-Moselle" permet donc aux pensionnés dont le temps de cotisations est insuffisant de faire préciser par leur Caisse d'affiliation (si elle détient encore ces informations) les périodes pendant lesquelles ils ont pu bénéficier du ticket modérateur local en qualité d'ayant-droit. La Caisse d'affiliation statue sur la base de la déclaration sur l'honneur faite par le demandeur, corroborée ou non par les informations encore contenues dans ses fichiers. Ce document est ensuite adressé par la Caisse d'affiliation à la Caisse de retraite pour prélèvement de la cotisation correspondante.

REALISATION ET MISE EN PLACE

La mise en place de ces imprimés est immédiate

Les caractéristiques techniques des formulaires sont les suivantes :

- papier blanc 80 g - format 21 x 29,7 cm,
- couleur encre :
- .pantone 308 u (S 3136)
- .pantone 249 u (S 3109).

Compte tenu du nombre peu important de formulaires susceptibles d'être utilisés, les Caisses Primaires sont chargées de les fabriquer par leurs propres moyens.

Pour ce faire, elles pourront se procurer les films auprès de la :

Société GRAPHILABEL
6, boulevard Lambert
B.P. 2767

51067 REIMS CEDEX.

Ces formulaires seront également disponibles sur le serveur électronique Admifrance ouvert sur le site Internet "admifrance.gouv.fr".

Pour tout problème que vous pourriez rencontrer lors de la mise en place de ces formulaires, vous voudrez bien contacter :

pour le versant "Imprimés" : Marie-José BATAIS ☎ 01.42.79.34.39
Martine TEILLEUX ☎ 01.42.79.35.64

pour le versant "Réglementation" : Danielle JAFFLIN ☎ 01.42.79.32.06
I. BOUILLE-AMBROSINI ☎ 01.42.79.35.72

**Le Directeur
de la Gestion du Risque**

Denis PIVETEAU

P.J.2 maquettes + 2 fiches signalétiques

n°10913**01

régime local Alsace Moselle

bénéficiaires d'un avantage vieillesse
attestation de la qualité d'ayant-droit
pour le ticket modérateur local

- le demandeur

numéro d'immatriculation	numéro de retraite
nom <i>(suivi s'il y a lieu du nom d'usage)</i>	
prénom	
adresse	
code postal	commune
numéro de téléphone <i>(facultatif)</i>	

- l'assuré(e)

numéro d'immatriculation
nom <i>(suivi s'il y a lieu du nom d'usage)</i>
prénom
lien de parenté avec le demandeur

- attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur avoir relevé du régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire d'Alsace Moselle en qualité d'ayant-droit de l'assuré(e) dont l'identité figure dans la rubrique ci-dessus.

La période d'affiliation à ce régime au cours des cinq ans précédant mon départ en retraite est la suivante :

Pendant cette période, je relevais, en Alsace Moselle de la caisse primaire d'assurance maladie de :

date

- période validée

période concernée
nombre de trimestres en qualité de bénéficiaire du ticket modérateur local au titre d'ayant-droit de l'assuré désigné

- **décision de la caisse primaire d'assurance maladie : droit ouvert au ticket modérateur local Alsace Moselle**

au vu de la déclaration sur l'honneur et des périodes validées ci-dessus

au vu de la déclaration sur l'honneur sans validation

date

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L 377.1 du code de la sécurité sociale, 441.1 du code pénal).

S 3109

n°10912**01

régime local Alsace Moselle

examen des conditions d'accès pour les bénéficiaires d'un avantage vieillesse

Important : Vous devez adresser cette demande à votre **caisse de retraite**

- en région Ile de France : agence régionale
- en Alsace Moselle : caisse régionale d'assurance vieillesse
- dans les autres régions : caisse régionale d'assurance maladie
- dans les départements d'outre mer : caisse générale de sécurité sociale

• son identité

madame	mademoiselle	monsieur
numéro d'immatriculation		numéro de retraite
nom <i>(suivi s'il y a lieu du nom d'usage)</i>		
prénom		
date de naissance		
lieu de naissance <i>(pour Paris, Lyon et Marseille précisez l'arrondissement)</i>		

• son domicile

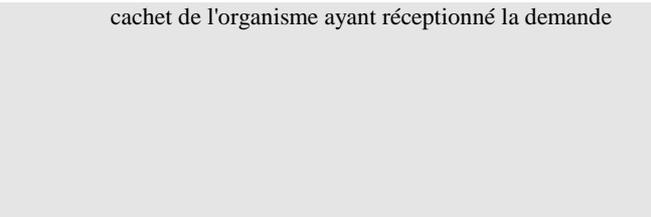
adresse	
code postal	commune
numéro de téléphone <i>(facultatif)</i>	

Je souhaite bénéficier de l'assurance maladie du Régime Local d'Alsace Moselle. Veuillez vérifier si je remplis les conditions nécessaires.

signature du demandeur

date de la demande

cachet de l'organisme ayant réceptionné la demande



La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L 377.1 du code de la sécurité sociale, 441.1 du code pénal).

S 3136